

*Mise en garde*

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*



ASSEMBLÉE 20-CAP-05

Procès-verbal de **l'assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive **le jeudi 2 avril 2020** 17 h, tenue par visioconférence.

Sont présents formant quorum :

Monsieur Jonathan Tabarah, président et conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Pierre Brodeur, vice-président et maire de la Ville de Saint-Lambert  
Madame Marilou Alarie, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville  
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté  
Madame Sylvie DesGroseilliers, conseillère de la Ville de Brossard  
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Jacques Lemire, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Robert Myles, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Jacques E. Poitras, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville  
Monsieur Jérôme Savaria-Carrière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général  
Maître Carole Cousineau, secrétaire corporative et conseillère juridique  
Monsieur Daniel Jean, directeur Finances et trésorier

La séance débute à 17h12.

1. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-43

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jacques E. Poitras, appuyé par Marilou Alarie :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **Période de questions du public**

Compte tenu de la pandémie de la COVID-19, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, a informé par communiqué publié le 15 mars 2020 que les sociétés de transport en commun ont dorénavant la possibilité de tenir les séances du conseil à huis clos et que les élus sont autorisés à y participer par tout moyen de communication, comme le téléphone ou la visioconférence.

Ces modalités temporaires, énoncées dans l'arrêté ministériel numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars, visent à

minimiser les risques de propagation du coronavirus pouvant découler de la tenue d'une séance publique à laquelle assisteraient un nombre important de personnes.

La séance est donc tenue à huis clos par visioconférence.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

### **3. Adoption des procès-verbaux**

#### **3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-44**

##### **Procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 12 mars 2020**

Il est proposé par Sylvie DesGroseilliers, appuyé par Jean-François Boivin :

D'APPROUVER, tel que rédigé et présenté, le procès-verbal de l'assemblée publique du 12 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **3.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-45**

##### **Procès-verbal de l'assemblée publique extraordinaire du 18 mars 2020**

Il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par Marilou Alarie :

D'APPROUVER, tel qu'amendé, le procès-verbal de l'assemblée publique extraordinaire du 18 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4. Dossier – Mobilité durable**

#### **4.1 Modifications de service de juin 2020**

##### **4.1.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-46**

##### **Ajustement habituel des services en période estivale**

Il est proposé par Jérôme Savaria-Carrière, appuyé par Marilou Alarie :

D'APPROUVER pour la période estivale les modifications de service sur les lignes 3, 4, 5, 6, 8, 9, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 21, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 37, 38, 42, 44, 45, 46, 47, 49, 54, 55, 59, 60, 71, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 80, 83, 84, 88, 90, 99, 115, 120, 142, 150, 192, 199, 261, 410 et 417 ainsi que les lignes de taxis collectifs T21, T77 et T92.

D'APPROUVER pour la période estivale l'annulation des lignes scolaires intégrées.

Ces modifications de service entreront en vigueur le 22 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5. Dossiers – Gestion durable des ressources**

#### **5.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-47**

##### **Nomination d'un représentant du Réseau de transport de Longueuil (RTL) à titre de membre des comités de retraite**

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Jacques E. Poitras :

DE RENOUVELLER le mandat de madame Guylaine Fortier, Chef, Dotation et rémunération globale, à titre de membre représentant le RTL sur les cinq (5) comités de retraite du RTL suivants :

- Comité du régime de retraite des cadres de direction du RTL;
- Comité du régime de retraite des cadres intermédiaires et de premier niveau du RTL;

- Comité du régime de retraite des employés syndiqués de bureau du RTL;
- Comité du régime de retraite des membres et ex-membres des employés d'entretien de la STRSM (CSN);
- Comité du régime de retraite des membres du syndicat canadien de la fonction publique section locale 3333.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-48

### **Approbation du règlement L-104 décrétant l'acquisition de cinq autobus électriques 12 mètres au cours de l'exercice financier 2022 et autorisant un emprunt à cette fin**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), le Réseau de transport de Longueuil (RTL) peut décréter un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-104 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi.

Il est proposé par Jacques Lemire, appuyé par Magalie Queval :

D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-104 décrétant l'acquisition de cinq autobus électriques 12 mètres au cours de l'exercice financier 2022 et autorisant un emprunt de onze millions sept cent soixante-six mille dollars (11 766 000 \$) à cette fin.

DE SOUMETTRE le règlement à l'approbation du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), tel que le prévoit l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

D'AUTORISER les personnes désignées dans le règlement intérieur du Réseau de transport de Longueuil L-02 à signer, pour et au nom du RTL, tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-49

### **Approbation de la proposition d'affaire d'Hydro-Québec TransÉnergie pour l'enfouissement de sections de trois lignes à haute tension au centre d'exploitation St-Hubert**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil (RTL) n'est pas tenu, en vertu de l'article 101.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), de procéder par appel d'offres dont l'objet est l'exécution de travaux d'enlèvement, de déplacement ou de reconstruction de conduites ou d'installations d'aqueduc, d'égout, d'électricité, de gaz, de vapeur, de télécommunication, d'huile ou d'un autre fluide et qui est conclu, soit avec le propriétaire des conduites ou des installations, soit avec une entreprise d'utilité publique pour un prix qui correspond à celui qu'une entreprise exécutant généralement de tels travaux exige normalement pour ceux-ci.

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Michel Lanctôt :

D'APPROUVER la proposition d'affaires soumise par Hydro-Québec TransÉnergie pour l'enfouissement de sections de trois (3) réseaux aériens à 120 kV (étude d'avant-projet) dans le cadre du projet de reconstruction des garages d'entretien au centre d'exploitation St-Hubert, pour un montant total estimé à 597 870,00 \$ (taxes incluses), pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du RTL, cette entente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-50

##### Approbation d'une entente à intervenir entre le RTL et la STSherbrooke – Acquisition d'autobus électriques de 12 mètres pour la période 2021-2022

Il est proposé par Pierre Brodeur, appuyé par Jean-François Boivin :

D'APPROUVER l'entente à intervenir entre le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et la Société de transport de Sherbrooke (STSherbrooke) concernant une demande commune de soumissions publiques pour l'acquisition d'autobus électriques de 12 mètres pour 2021-2022.

D'AUTORISER le directeur général à signer cette entente et tout autre document nécessaire aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-51

##### Octroi de contrat – Appel d'offres en achat regroupé pour la fourniture de lubrifiants pour autobus urbains et véris

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil (RTL) a été mandaté par les sociétés de transport suivantes : Société de transport de Montréal (STM), Société de transport de Laval (STL), Réseau de transport de la Capitale (RTC), Société de transport de l'Outaouais (STO), Société de transport de Lévis (STLévis), Société de transport de Sherbrooke (STSherbrooke), pour le compte du RTL, pour procéder à un achat regroupé pour la fourniture de lubrifiants pour autobus urbains et véris.

Il est proposé par Robert Myles, appuyé par Nancy Decelles :

D'OCTROYER les contrats à la suite de l'appel d'offres ARP20-001 - Lubrifiants pour autobus urbains et véris, pour une durée de trente-six (36) mois à compter du 17 mai 2020, aux plus bas soumissionnaires conformes, soit les firmes HARNOIS GROUPE PÉTROLIER, FILGO ÉNERGIE (P. Gosselin Div. NORCO) et LUBRIFIANTS PETRO-CANADA, aux prix unitaires soumis par produit, pour un montant total estimé à 7 188 790,00 \$ (taxes et provisions incluses), conformément aux soumissions déposées et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

Adjudicataires	Montants
HARNOIS GROUPE PÉTROLIER	261 597,84 \$
FILGO ÉNERGIE (P. Gosselin Div NORCO)	912 853,97 \$
LUBRIFIANT PETRO-CANADA	6 014 338,19 \$
Total (taxes et provisions incluses)	7 188 790,00 \$

Que la dépense découlant des présents contrats (taxes et provisions incluses) soit répartie comme suit :

Sociétés	Montants
Le RTL pour un montant estimé de :	695 348,68 \$
La STM pour un montant estimé de :	3 542 880,96 \$
La STL pour un montant estimé de :	846 312,17 \$
Le RTC pour un montant estimé de :	1 520 445,91 \$
La STO pour un montant estimé de :	278 362,02 \$
La STLévis pour un montant estimé de :	121 262,70 \$
La STS pour un montant estimé de :	184 177,02 \$
Total (taxes et provisions incluses)	7 188 790,00 \$

Que l'acceptation des soumissions lie envers les adjudicataires chaque partie au processus d'achat regroupé.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-52

**Octroi de contrat – Études de faisabilité et plans et devis pour l'implantation des mesures préférentielles sur la route 132**

Il est proposé par Michel Lanctôt, appuyé par Jérôme Savaria-Carrière :

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P20-008 - Études de faisabilité et plans et devis pour l'implantation des mesures préférentielles - R-132, pour une étude de faisabilité dans le cadre d'implantation de mesures préférentielles sur la route 132 incluant la préparation des plans et devis et l'accompagnement durant l'appel d'offres, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme GHD CONSULTANTS LTÉE, aux prix soumis, pour un montant total jusqu'à concurrence de 366 655,28 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions des documents d'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER une réserve pour contingence, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-53

**Dépôt – Rapport financier audité au 31 décembre 2019**

PRENDRE acte du dépôt du rapport financier audité au 31 décembre 2019.

5.8 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-54

**Dépôt – Liste des chèques émis**

PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 18 février 2020 au 16 mars 2020 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 11 628 279,10 \$.

5.9 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-55

**Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – février 2020**

PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois de février 2020.

6. **Intervention des membres du conseil**

Chacun des membres s'adresse à l'audience tour à tour.

7. **Affaires nouvelles**

8. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-56

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Sylvie DesGroseilliers de lever la présente assemblée.

Il est 17h36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jonathan Tabarah  
Président

Me Carole Cousineau  
Secrétaire corporative